

Concerné.e par un problème
d'impayés de loyer ?

Ne restez pas sans SOLUTION.



Réagissez ! Contactez
SOS loyers impayés





SOS loyers impayés
0805 160 075



Qui peut appeler ?

Locataires et bailleurs face à un impayé de loyer ou de charges.



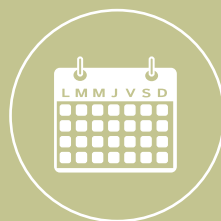
Combien ça coûte ?

C'est gratuit. Ce numéro a été mis en place par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL).



Qui répond ?

Un.e conseiller.ère de l'ADIL la plus proche de votre domicile vous informe gratuitement et en toute neutralité.



Quand appeler ?

Toute la semaine. Un service de rappel est mis en place en dehors des horaires d'ouverture.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL et vous offre un conseil **complet, neutre et gratuit** sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Pour contacter votre ADIL

0 805 16 00 75

Service & appel
gratuits

| www.anil.org